

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET
DE TRANSPORT – PERPIGNAN MEDITERRANEE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DELIBERATIONS DU BUREAU :
DE FEVRIER 2017 A DECEMBRE 2017**

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET DE TRANSPORT PERPIGNAN-MEDITERRANEE

BUREAU DU 16 MARS 2017

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.01/2017	TABLEAU INDICATIF DES EFFECTIFS	
B.02/2017	CONVENTION AVEC LE C.D.G. 66 POUR LA REALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE	

BUREAU DU 08 JUIN 2017

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.03/2017	<u>OPERATION « UN FRUIT POUR LA RECRE »</u> : REORGANISATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018	
B.04/2017	NOUVEAU CATALOGUE OFFRES PEDAGOGIQUES Année scolaire 2017/2018	

BUREAU DU 14 DECEMBRE 2017

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.05/2017	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES TOQUES BLANCHES DU ROUSSILLON	
B.05/2017	MISE EN PLACE DU « MERCREDI DES PRODUCTEURS »	

DELIBERATIONS BUREAU

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET DE TRANSPORT PERPIGNAN-MEDITERRANEE

BUREAU DU 16 MARS 2017

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.01/2017	TABLEAU INDICATIF DES EFFECTIFS	
B.02/2017	CONVENTION AVEC LE C.D.G. 66 POUR LA REALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE	



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
ET DE TRANSPORT DE PERPIGNAN-MEDITERRANEE

**S.I.S.T. PERPIGNAN MEDITERRANEE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET DE TRANSPORTS
PERPIGNAN MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 16 MARS 2017 A 19H30

L'an deux mille dix-sept et le 16 du mois de mars à 19 heures 30, le Bureau du SIST Perpignan-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SIST P-M à PERPIGNAN, sous la **Présidence de Madame Nathalie BEAUFILS**.

PRESENTS : MMES et MM

- **PERPIGNAN** : Nathalie BEAUFILS, Présidente
- **CANET EN ROUSSILLON** : GAYRAUD Gisèle Vice-présidente
- **SAINTE MARIE LA MER** : MALE Jean-Luc, Vice-président
- **SAINTE MARIE LA MER** : PORTUS DURAND Sabine, Vice-présidente
- **VILLENEUVE DE LA RAHO** : RENARD Arlette Vice-présidente
- **C.C.A.S. de LE SOLER** : RAYNAUD Robert
- **PEZILLA LA RIVIERE** : ROLLAND MCKENZIE Corinne
- **SALEILLES** : GRANIER Michèle
- **VILLENEUVE LA RIVIERE** : RUIZ Christine
- **VINGRAU** : CAMPS Philippe

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- **LE SOLER** : OLIER Véronique Vice-présidente à RAYNAUD Robert
- **PEZILLA LA RIVIERE** : PIQUE Nathalie à ROLLAND MCKENZIE Corinne
- **SAINT FELIU D'AVALL** : SOL Frédéric à MALE Jean-Luc

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- **PEYRESTORTES** : BROSSEAU Sylvie
- **SAINT NAZAIRE** : PEREZ-COUFFE Alain Jacques

N° de la Délibération	OBJET
N° B.01/2017	TABLEAU INDICATIF DES EFFECTIFS

Vu le Budget de l'exercice 2017,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les avancements de grades et d'échelons pour les agents de la structure remplissant les conditions,

Vu la nécessité de pourvoir à la vacance d'emploi relative au renforcement du pôle comptabilité,

Sur proposition de la Mme La Présidente,

Le Bureau Syndical,
après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'arrêter le tableau indicatif des effectifs, comme suit :

POSTES	OUVERTS	POURVUS T.C.	POURVUS T.N.C.	A POURVOIR
Directeur Général des Services de 40 000 à 80 000 habitants	1	1	0	0
Attaché Hors Classe	1	0	0	1
Directeur Territorial	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	3	2	0	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2	2	0	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Adjoint Administratif	1	0	0	1
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	7	0	7	0
Adjoint non titulaire CDD (besoin occasionnel) temps complet	1	0	0	1

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



PREFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Nathalie BEAUFILS
20 MARS 2017
COURRIER

N° de la Délibération	OBJET
N° B.02/2017	CONVENTION AVEC LE C.D.G. 66 POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Mme La Présidente

EXPOSE à l'Assemblée qu'en application du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, notre collectivité doit obligatoirement établir le Document Unique, lequel recense les risques professionnels auxquels sont exposés les agents dans le cadre de leurs missions.

Pour la réalisation de ce Document Unique, il peut être fait appel par convention au Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Orientales, afin d'assurer la fonction d'inspection. Celle-ci est alors assurée par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour le compte de la collectivité, afin de :

- Contrôler les équipements et installations de travail,
- Proposer toute mesure pour améliorer l'Hygiène, la Sécurité, la Prévention et les Conditions de Travail,
- En cas d'urgence, proposer des mesures correctives immédiates,
- Intervention dans le cadre de l'exercice du droit de retrait,
- Présence avec voix consultative au CT / CHSCT

En contrepartie de ces prestations, le SIST P-M versera au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales une cotisation, dont le taux est fixé à 0,10 % de la masse salariale totale des agents de la collectivité, soit à titre indicatif une somme de : 292,44 € (base masse salariale 2016).

Cette convention pourrait ainsi être mise en place pour un an, à compter du 1^{er} avril 2017 et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le Bureau syndical,

Ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le C.D.G. 66,

AUTORISE Mme La Présidente à signer cette convention,

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

PREFECTURE
PYRÉNÉES

20 MARS 2017

COURRIER



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,

Nathalie BEAUFILS

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET DE
TRANSPORT PERPIGNAN-MEDITERRANEE**

BUREAU DU 08 JUIN 2017

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.03/2017	<u>OPERATION « UN FRUIT POUR LA RECRE » :</u> REORGANISATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018	
B.04/2017	NOUVEAU CATALOGUE OFFRES PEDAGOGIQUES Année scolaire 2017/2018	



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
ET DE TRANSPORT DE PERPIGNAN-MEDITERRANEE

**S.I.S.T. PERPIGNAN MEDITERRANEE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET DE TRANSPORTS
PERPIGNAN MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 08 JUIN 2017 A 19H30

L'an deux mille dix-sept et le 08 du mois de juin à 19 heures 30, le Bureau du SIST Perpignan-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SIST P-M à PERPIGNAN, sous la Présidence de Madame Nathalie BEAUFILS.

PRESENTS : MMES et MM

- **PERPIGNAN** : Nathalie BEAUFILS, Présidente
- **CANET EN ROUSSILLON** : GAYRAUD Gisèle Vice-présidente
- **SAINTE MARIE LA MER** : MALE Jean-Luc, Vice-président
- **SAINTE MARIE LA MER** : PORTUS DURAND Sabine, Vice-présidente
- **LE SOLER** : OLIER Véronique Vice-présidente
- **CCAS de LE SOLER** : RAYNAUD Robert
- **CCAS de ST PAUL DE FENOUILLET** : BAYONNA Jacques
- **PEZILLA LA RIVIERE** : ROLLAND MCKENZIE Corinne
- **PONTEILLA** : GRACIA BOXEDE Cécile
- **SAINT FELIU D'AVALL** : SOL Frédéric
- **VILLENEUVE LA RIVIERE** : RUIZ Christine

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- **VILLENEUVE DE LA RAHO** : RENARD Arlette Vice-présidente à GAYRAUD Gisèle
- **SALEILLES** : GRANIER Michèle à PORTUS DURAND Sabine

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- **PEYRESTORTES** : BROSSEAU Sylvie
- **PEZILLA LA RIVIERE** : PIQUE Nathalie
- **VINGRAU** : CAMPS Philippe

N° de la Délibération	OBJET
N° B.03/2017	OPERATION « UN FRUIT POUR LA RECRE » : REORGANISATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Mme La Présidente

RAPPELLE à l'Assemblée le mode de fonctionnement actuel du dispositif « Un fruit pour la récré » et

PRECISE les conditions d'octroi de la subvention européenne par l'organisme FranceAgriMer et dont les crédits attribués avec beaucoup de retard sont en diminution d'année en année.

Cette situation oblige alors le Syndicat à utiliser sa trésorerie sachant qu'il n'est demandé aucune participation financière aux communes sur la base des effectifs qu'elles ont choisi de cibler, conformément au règlement mis en place par le SIST P-M, par délibération du 15 juin 2016.

PROPOSE alors, pour ne pas accentuer le différentiel à la charge du Syndicat et pour mieux concentrer les commandes sur les disponibilités de la production locale, d'appliquer au prestataire ELIOR, un nouveau cahier des charges pour l'année scolaire 2017 / 2018.

Ce cahier des charges permettrait d'assurer, sous réserve des aléas climatiques, un objectif de 86 % de fruits locaux et 14 % de produits Bio, sur les périodes allant du 7 septembre au 21 décembre 2017 et du 03 mai au 05 juillet 2018.

Le Bureau syndical,

Oui l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le nouveau cahier des charges devant être appliqué par le prestataire ELIOR pour l'année scolaire 2017 / 2018,

AUTORISE Mme La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,

Nathalie BEAUFILS



N° de la Délibération	OBJET
N° B.04/2017	NOUVEAU CATALOGUE OFFRES PEDAGOGIQUES Année scolaire 2017 / 2018

Le Bureau syndical,

APPROUVE le catalogue pédagogique pour l'année scolaire 2017 / 2018 comprenant les volets :

- Thématique « JARDIN »
- Thématique « SANTE – NUTRITION »
- Thématique « DEVELOPPEMENT DURABLE »

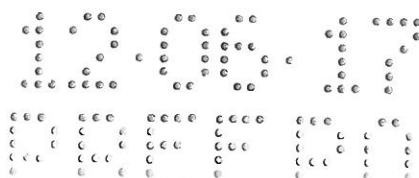
FIXE ci-après le montant des participations commandes pour chacune des prestations payantes, déduction faite de la participation financière du Syndicat :

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,

[Signature]
Nathalie BEAUFILS



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET DE TRANSPORT PERPIGNAN-MEDITERRANEE

BUREAU DU 14 DECEMBRE 2017

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.05/2017	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES TOQUES BLANCHES DU ROUSSILLON	
B.06/2017	MISE EN PLACE DU « MERCREDI DES PRODUCTEURS »	



SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
ET DE TRANSPORT DE PERPIGNAN-MEDITERRANEE

S.I.S.T. PERPIGNAN MEDITERRANEE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ET DE TRANSPORTS
PERPIGNAN MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 19H30

L'an deux mille dix-sept et le 14 du mois de décembre à 19 heures 30, le Bureau du SIST Perpignan-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SIST P-M à PERPIGNAN, sous la **Présidence de Madame Nathalie BEAUFILS**.

PRESENTS : MMES et MM

- **PERPIGNAN** : Nathalie BEAUFILS, Présidente
- **CANET EN ROUSSILLON** : GAYRAUD Gisèle Vice-présidente
- **SAINTE MARIE LA MER** : MALE Jean-Luc, Vice-président
- **SAINTE MARIE LA MER** : PORTUS DURAND Sabine, Vice-présidente
- **CCAS de LE SOLER** : RAYNAUD Robert
- **CCAS de ST PAUL DE FENOUILLET** : BAYONNA Jacques
- **PEZILLA LA RIVIERE** : ROLLAND MCKENZIE Corinne
- **SAINT NAZAIRE** : CAYROL Dominique
- **SALEILLES** : GRANIER Michèle

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- **VILLENEUVE DE LA RAHO** : RENARD Arlette Vice-présidente à GAYRAUD Gisèle
- **PEZILLA LA RIVIERE** : PIQUE Nathalie à ROLLAND MCKENZIE Corinne
- **PONTEILLA** : GRACIA BOXEDE Cécile à PORTUS DURAND Sabine
- **SAINT FELIU D'AVALL** : SOL Frédéric à MALE Jean-Luc
- **VILLENEUVE LA RIVIERE** : RUIZ Christine à GRANIER Michèle
- **VINGRAU** : CAMPS Philippe à Nathalie BEAUFILS

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- **PEYRESTORTES** : BROSSEAU Sylvie

Nombre de délégués en exercice :	16
Nombre de délégués présents :	09
Nombre de procurations :	06
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES	
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

N° de la Délibération	OBJET
N° B.05/2017	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES TOQUES BLANCHES DU ROUSSILLON

Mme La Présidente

INDIQUE à l'Assemblée que la convention de partenariat avec l'Association des Toques Blanches du Roussillon arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Il convient donc de bâtir une nouvelle convention pour les deux années à venir, afin de préciser les modalités de mise en œuvre de cette coopération entre nos deux structures, dans la mesure où l'Association des Toques Blanches du Roussillon participe activement à la réalisation de nos différents évènements annuels.

Le Bureau syndical,
Ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention de partenariat à conclure avec l'Association des Toques Blanches du Roussillon,

AUTORISE Mme La Présidente à signer cette convention.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets des deux prochains exercices.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
 La Présidente,


Nathalie BEAUFILS

PREFECTURE
 PYRÉNÉES-ORIENTALES

15 DEC. 2017

COURRIER

N° de la Délibération	OBJET
N° B.06/2017	MISE EN PLACE DU « MERCREDI DES PRODUCTEURS »

Mme La Présidente,

RAPPELLE à l'Assemblée qu'avait été évoquée, à plusieurs reprises, la nécessité de mettre en place des temps de rencontre entre les enfants, les parents et les producteurs, afin d'appuyer les actions menées par le Syndicat dans le cadre des ateliers pédagogiques et de la restauration scolaire au sein de laquelle nous privilégions largement une consommation de produits frais et du terroir.

Le Syndicat est en mesure de démarrer en 2018 un cycle de rencontres sur les temps extrascolaires du mercredi, après avoir rencontré les différentes Associations d'Education Populaire, les équipes pédagogiques et les services communaux invités récemment lors d'une réunion de coordination.

Le projet, initié par le SIST Perpignan-Méditerranée, sera mis au point avec les partenaires, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales ainsi que le Marché de Gros de Perpignan Méditerranée Métropole, lequel accueillera les groupes d'enfants pour une visite du site.

Le « Mercredi des Producteurs » se déroulera en trois temps :

- ⇒ En matinée, rencontre entre les enfants et le producteur qui précisera les principes fondamentaux de l'Agriculture locale avec un focus sur son mode d'exploitation ;
- ⇒ Le temps du repas sera pris en commun avec les parents, le producteur et les enfants ;
- ⇒ L'après-midi, visite du Marché de Gros avec les enfants.

Plusieurs dates sont d'ores et déjà fixées, les mercredis 14 février, 23 mai et 27 juin.

D'autres mercredis pourront être calés en 2018, en fonction de la disponibilité des parties prenantes et il pourra être envisagé, lors de la prochaine année scolaire, d'élargir ce projet sur les jours scolaires (temps périscolaires), dans la mesure où communes et équipes d'animation seront candidates.

Le Bureau syndical,

Ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de ce projet,

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ces objectifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

COLLECTIVITE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
15 DEC. 2017
COURRIER



Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,

Nathalie BEAUFILS